

H. Lalement
1645.

Estat du päys lors que i'y arriue en Sept.
1645.

*le 7. a montreal; le 10. aux 3. riu.; le 1^{er}. d'oct. a Sil-
lery, & le 2. a Quebec. declaré supere.
le 16. de sept. a 8.h. du
soir aux 3. riu*

LE moys precedent scauoir au moys d'Aoust arriuerent 5. Vaisseaux dont Mons^r. de repentigny estoit admiral; la nouvelle principale qu'ils apporterent fut que Messieurs de la Comp^{ie}. generale auoient cedé la traite aux Habitans moyenant certaines Conditions portées par leurs Conuentions qui sont dans nos Archiues, agente regina & nobis impellentib.

Ensuite les Inuentaires furent faits, & les Hurons arriuerent avec moy heureusem^t. le 10. de sept. apres toutes les publicãons faites; de sorte que tous les Castors s'en allerent aux Habitans. Montreal auoit fait Ses Conuentions a part avec les habitans, & sembloit s'estre dechargé sur eux de la plu part de ses obligãons: Il ne demeura a Vilmarie que Mons^r. d'Alibour sa femme & sa sœur Mad^e. Manse de considerables; le P. le Ieune a la requeste de Mons^r. de la Dauuersiere Intendant des affaires de montreal en France, & le P. Iogues y furent destinés pour y hyuerner. le